



# COMMUNE DE TOSSE

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2011

Page 1 sur 3

Le conseil municipal s'est réuni le 11 février 2011, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DAULOUEDE, Maire.

Étaient présents : Jean-Claude Daulouède, Maire

Yvette Guastini, Alain Guastini, Bernard Dubert et Philippe Morichère, adjoints

Maryse Cazenave, Vanessa Ferrou, Marie-Elisabeth Vonthron, Jean-Pierre Biremon, Lionel Couture, Emmanuel Dejonghe, Christophe Lafitte, Patrice Nagouas, Frédéric Villenave conseillers municipaux

Pouvoirs : Annick Bougier à Lionel Couture ; Karine Baudry à Yvette Guastini ; Nelly Danné à Maryse Cazenave

Excusés : Catherine Tauziet - Christian Meynard

Secrétaire de séance : Emmanuel Dejonghe est désigné comme secrétaire de séance



La séance est ouverte à 19h10

Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 10 janvier 2011. Approuvé à l'unanimité.

### **1. Programmation des travaux 2011**

Le budget prévisionnel doit être achevé et voté avant le 30 avril 2011. Les devis de l'ensemble des travaux désignés ci-dessous devront être présentés pour la prochaine réunion ( 18 mars 2011)

- **Philippe Morichère - commission « Travaux »**

La commission prévoit les travaux suivants :

- Salle des Tilleuls :
  - Peinture des murs extérieurs par les employés communaux
  - Renforcer l'angle du mur intérieur où sont entreposées les tables avec un contre-plaqué
- Eglise :
  - Peinture de 2 murs intérieurs coté gauche par les employés communaux
- Ecole :
  - Remettre en état les sanitaires coté cours élémentaire
  - Une porte à remplacer coté maternelle
  - Peinture du portail d'entrée
  - Demander devis à des charpentiers pour remettre en état le local de l'ancienne cantine (local d'environ 100 m<sup>2</sup>)
- Cantine :
  - Renforcer le bas des portes de la cuisine

En liaison avec les commissions des affaires sociales, de la voirie et des travaux, il doit être établi un plan pluriannuel d'action pour répondre aux exigences de mise en conformité de l'accessibilité aux personnes handicapées (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics « PAVE »)

- **Alain Guastini - commission « VRD »**

La commission prévoit les travaux suivants :

- Aménagement pour collecter les eaux de ruissellement derrière la salle omnisports. Un point de collecte de ces eaux a été prévu lors des travaux de doublage du collecteur sous le terrain de sport
- Réalisation d'une rampe pour les handicapés afin de faciliter l'accès au cimetière

- **Bernard Dubert - commission « Forêt »**

La commission prévoit les travaux suivants :

- Nettoyage de 67 ha de forêt par une entreprise extérieure, à la landaise, pour un coût d'environ 5 000 €. En effet la commune ne dispose plus de tracteur équipé pour les travaux forestiers, et considère que le coût de l'équipement et des frais d'entretien, sont trop important. Les travaux forestiers seront donc fait par des entreprises extérieures.
- Semis de 26 ha pour un coût de 20 958,50 €
- Assurance et frais de gestion de l'ONF, pour un coût partiel de 9 552 € + montant à chiffrer

La commission estime un montant de frais de l'ordre de 40 000 € à préciser pour la prochaine réunion

Une vente de bois sera éventuellement possible cette année, à confirmer rapidement, elle concernerait les parcelles 16 et 19. Ce sont les dernières parcelles de bois que la commune dispose pour la vente, en attendant la repousse.

# COMMUNE DE TOSSE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 FEVRIER 2011

Page 2 sur 3

## **2. Modification et révision simplifiée du PLU**

Monsieur le Maire présente les raisons de la mise en révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, Soit la nécessité de procéder à une extension de la zone constructible à l'entrée Ouest du bourg. Cette action est rendue nécessaire pour permettre la réalisation d'un aménagement routier devant assurer dans les meilleures conditions (fluidité, sécurité...) la desserte des zones à urbaniser, tout en maintenant un lien étroit avec le tissu urbain existant. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE

1° - de prescrire la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme et lancer un débat au sein du Conseil Municipal sur l'impact éventuel de la révision sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable.

La question de l'impact de la révision simplifiée sur l'économie générale a été posée, les orientations générales du PADD ne sont pas modifiées, seule une adaptation des cartographies devra être éventuellement réalisée.

2° - de prescrire la concertation conformément à l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme selon les modalités suivantes :

- mise à la disposition d'un dossier qui comportera la description de ce projet et d'un registre destiné à recueillir les observations pendant la durée de la procédure jusqu'au début de l'enquête publique,
- information par les voies habituelles de diffusion (panneau lumineux, affichages municipaux) de l'évolution de la procédure,
- réception en mairie par Mr le Maire des personnes et associations qui en feront la demande

3° - de charger le bureau d'études ARGEO de réaliser les études nécessaires à la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme,

4° - de donner autorisation au Maire de signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaire à la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme,

5° - de solliciter l'Etat, conformément aux dispositions de l'article L121-7 du Code de l'Urbanisme qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les dépenses nécessaires à la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme,

6° - que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme seront inscrits au budget de l'exercice considéré,

7° - que, conformément à l'article L123-9 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- au Préfet des Landes
- au Président du Conseil Régional d'Aquitaine
- au Président du Conseil Général des Landes
- au Président de MACS
- au Président de la Chambre d'Agriculture des Landes
- au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes
- au Président de la Chambre des Métiers des Landes
- au Président du Centre Régional de la Propriété Forestière
- aux Maires des communes voisines

Les 2 procédures d'enquête (modification et révision) seront jumelées, avec une seule publication et un seul commissaire enquêteur.

## **3. Projet extension de la salle omnisports**

Le Cabinet d'architecture Lamaison a établi le plan pour l'aménagement de la salle. L'augmentation de surface sera d'environ 950 m<sup>2</sup>, pour un coût hors honoraires et études diverses de l'ordre de 950 000 € HT.

## **4. Avis des domaines pour la vente au « Hameau de Lesguis »**

Les domaines ont fait une estimation de 3 lots en vente au « Hameau de Lesguis »

- Lot n° 2, de type T2, est estimé à 108 000 €. Nous l'avons mis en vente à 110 000 €
- Lot n° 6, de type T3, est estimé à 148 800 €. Nous l'avons mis en vente à 150 000 €
- Lot n° 10, de type T3, est estimé à 148 000 €. Nous l'avons mis en vente à 146 000 €

## **5. Divers**

- Créer un groupe de travail pour lancer une procédure d'abandon de sépulture. Cette procédure est estimée à 3 ans. Elle doit être précédée par l'établissement d'un plan précis des lieux, qui sera établi par ARGEO pour un montant de 2 300 € HT, et un état des lieux avec recherche des noms et éventuellement des familles.
- Rappel : Suite à la tempête KLAUS, il a été rappelé aux communes qu'ils devaient établir un plan communal de sauvegarde permettant également le recensement des personnes vulnérable. Ce recensement ne peut être que volontaire par les personnes qui en font la démarche auprès de la mairie, pour qu'en cas de problème, la mairie puisse prioriser les aides ou les secours vers ces personnes.

A ce titre, Monsieur le Maire nous informe qu'il a commandé un téléphone satellitaire par le biais de l'Association des Maires. Cet appareil n'est pas encore disponible

- Avancement de grade : Messieurs Jean-Marie Grocq et Lilian Villenave sont promus au grade d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> mars 2011.



# COMMUNE DE TOSSE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 FEVRIER 2011

*Page 3 sur 3*

- Monsieur le Maire demande qu'on lui accorde le droit de signature d'une convention entre les centres de loisirs de Tosse et Magescq pour un séjour à la neige du 21 au 25 février 2011 - pas d'objection
- Dans l'affaire portée au Tribunal Administratif de Pau, concernant un lotissement de 6 lots route de Pouillon Monsieur le Maire nous informe qu'il a pris l'assistance de l'avocat Robert Malterre à Pau pour établir un mémoire de réponse, les honoraires étant pris en charge par le contrat d'assurances juridique souscrit par la Commune. Cette réponse sera transmise au TA la semaine prochaine.
- Les maires de Tyrosse, Saubion, Tosse et Seignosse, désirent étudier la création d'une liaison en autocar vers la plage durant les mois de juillet et août. Il s'agirait de 2 navettes par jour dans un autocar de 50 places. Quatre transporteurs ont été consultés pour établir un devis de la prestation :
  - RDTL → 16 800 €
  - SARRO → 12 100 €
  - KEOLIS → 9 952 €
  - Landes Evasion → 7 400 €

Les maires se réuniront fin février pour finaliser ou non ce projet

- L'association des parents d'élèves « Los Moskitosse » sollicite une subvention exceptionnelle de 500 € pour lancer le loto de l'école au mois de mars. Ces manifestations étaient auparavant réalisaient avec les enseignants et avec les fonds de la coopérative scolaire.
- Monsieur le Maire a signé un contrat d'apprentissage pour Thomas Villenave pour la période du 1<sup>er</sup> février au 31 août 2011
- Présentation d'une nouvelle implantation pour la création d'un espace commercial « Leclerc Express » de 800 m<sup>2</sup>, avec 250 m<sup>2</sup> de boutique et d'une station service. Celui-ci serait implanté sur la route de Soustons, après le quartier Pouillon et raccordé au futur rond-point d'accès à la zone artisanale.

**La prochaine réunion du conseil est programmée au 18 mars 2011 à 19h00**

La séance est clôturée à 22 h 10